

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

aide sociale Question écrite n° 132396

## Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la condition souvent précaire des aidants familiaux. Le rapport d'activité 2011 de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNASA), adopté le 17 avril 2012, rappelle qu'en France aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 8,3 millions de personnes de 16 ans ou plus - dont 57 % de femmes - qui aident de manière régulière et à domicile un ou plusieurs de leurs proches pour raison de santé ou de handicap. En substance, il décline vingt et une mesures pour améliorer leur situation. Partant du constat que les professionnels de l'accompagnement et du soin sont des partenaires essentiels des aidants, il préconise entre autres de faire de chaque établissement et service médico-social un acteur de l'aide aux aidants. Il l'interroge sur sa position à ce propos.

## Données clés

Auteur: M. Jean-Jacques Urvoas

Circonscription: Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 132396

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3232 Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)